

Compte rendu de la séance du 12 mai 2017

Présents :

Monsieur Christian BOURDIER, Madame Jocelyne GIROUX, Madame Patricia BOUTY, Monsieur Jean-Paul LOUMEAU, Monsieur Morad SALMI, Monsieur Mathieu COMPOSTELLA

Excusés :

Madame Jennifer PALMER, Madame Hélène WEIDIG

Absents :

Réprésentés :

Monsieur William NAFZIGER par Monsieur Christian BOURDIER, Madame Marie-Laure PORTIER-HERREYRE par Monsieur Morad SALMI

Secrétaire(s) de la séance:

Patricia BOUTY

Ordre du jour:

- 1) Factures travaux nouvelle mairie: changement du montant pour les lots électricité et chauffage
- 2) Adhésion à "Gironde Ressources"
- 3) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et assainissement
- 4) Point sur les travaux en cours: faucardage, salle polyvalente
- 5) Point les routes abîmées
- 6) Divers entretiens: chaudière, espaces verts, ...
- 7) Questions diverses

Factures des travaux de la nouvelle mairie: plus-values pour les factures de l'Ets LAVANDIER (DE 2017 019)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les factures de Ets LAVANDIER pour les travaux de réhabilitation d'un bâtiment en nouvelle mairie, s'agissant du lot électricité et du lot chauffage, ne correspondent pas au montant du devis.

Pour le lot électricité, le montant du devis était de 7 793.67€ HT, soit 9 352.40€ TTC.
Pour le lot chauffage, le montant du devis était de 8 190.38€ HT, soit 9 828.56€ TTC.

Au fur et à mesure de l'avancée des travaux, des modifications ont été apportées, et les montants des factures diffèrent des montants des devis:

- lot électricité: 8 503.04€ HT, soit 10 203.65€ TTC

- lot chauffage: 8 443.14€ HT, soit 10 131.77€ TTC

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

ACCEPTE les plus-values sur les travaux d'électricité et de chauffage.

DIT que le montant de la facture des travaux d'électricité est de 8 503.04€ HT, soit 10 203.65€ TTC.

DIT que le montant de la facture des travaux de chauffage est de 8 443.14€ HT, soit 10 131.77€ TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à payer ces factures.

Achat de parcelles au lieu-dit "A Millade" (DE 2017 020)

Vu les délibérations du 08 avril 2016 et 06 octobre, portant sur le droit de préemption annulé pour l'acquisition de deux parcelles au lieu-dit "A Millade",

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune va donc acheter les parcelles cadastrées section D n°201 (3 840m²) et 486 (353 m²), au lieu-dit "A Millade"; Monsieur CARDARELLI, nouveau propriétaire, s'est engagé par écrit à céder à la commune ces deux parcelles.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DECIDE d'acheter les parcelles cadastrées section D n°201 et 486 situées au lieu-dit "A Millade".

DIT que le montant de l'acquisition est de 3 770€ auquel s'ajouteront les frais de notaire.

DIT que le projet pour ces parcelles est de créer un parking pour l'école et un espace de détente.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se référant à cette délibération.

Travaux salle polyvalente: devis supplémentaire lot 8 (DE 2017 021)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre en compte un devis supplémentaire pour pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente suite à l'état des lieux après le démontage de l'existant.

L'entreprise BAT-IMM, attributaire du lot 8 (plâtrerie, isolation), propose un devis à 2 768.77€, soit 3 322.52€ TTC, incluant une option à 839.21€.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

ACCEPTE le devis supplémentaire de l'entreprise BAT-IMM, sans l'option à 839.21€.

DIT que le montant du devis est, alors, de 1 929.56€ HT, soit 2 315.47€ TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se référant à cette délibération.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et assainissement. (DE 2017 022)

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la note d'information pour 2016 concernant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et assainissement.

DIT que le rapport est à la disposition du public.

Sur la commune, il y a beaucoup de lignes d'eau en mauvais état. Des travaux seront faits sur une période de 2 à 3 ans.

Différents tarifs en fonction des contrôles selon les cas (achat ou vente de maison) sont appliqués par la SOGEDO.

Adhésion à "Gironde Ressources" (DE 2017 023)

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : " le Département, des communes et des établissements publics intercommunaux, peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales, aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier".

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif,

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée "Gironde Ressources",

Compte tenu de l'intérêt pour la collectivité de l'existence d'une telle structure,

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE les statuts de l'agence technique départementale "Gironde Ressources".

DECIDE d'adhérer à Gironde Ressources.

APPROUVE le versement d'une cotisation dont le montant sera fixé par l'assemblée générale.

DESIGNE le Maire comme titulaire et William NAFZIGER comme suppléant pour siéger au sein de "Gironde Ressources".

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Le Conseil Départemental aide au montage du dossier, à la négociation pour les achats d'investissement.

Il pourrait faire l'avance de fonds avec un étalement de 3 ans pour le remboursement.

Point sur les travaux en cours:

Faucardage: Un premier passage sera fait uniquement sur les banquettes à partir de la fin mai.

Travaux salle polyvalente: les poutres arrivent le 17 mai, les travaux de gros-oeuvre vont continuer jusqu'à la fin mai; début juin, le désamiantage va commencer, et en suivant, le plaquiste viendra travailler.

Les réunions de chantier ont lieu tous les lundis à 14h à la mairie.

Routes abimées: il a été demandé à l'entreprise BOUIJAUD un devis sur le prix de l'enrobé à la tonne: 228€ pour boucher nous-même les trous.

Monsieur le Maire va négocier avec l'entreprise BOUIJAUD pour avoir un devis avec cette même entreprise en tant que prestataire sur des travaux de bouchage de trous.

Divers entretiens:

Chaudière de l'école: le thermo-couple et la veilleuse ont été changés par la société CASTIGAZ. Le contrat pour la fourniture de gaz coure jusqu'en 2018. Le projet pour l'avenir serait de remplacer la chaudière par une pompe à chaleur; des devis seront demandés et des demandes de subvention seront étudiées.

Questions diverses:

1) Le problème des chiens errants d'une administrée décédée existe toujours. La famille devait amener les cheins au chenil pour que cessent leurs tournées meurtrières, mais ce n'est pas le cas: seul un chien a été amené. Monsieur leur a donné jusqu'au 13 mai pour amener les deux autres chiens au chenil.

2) Il est possible de couper les poteaux électriques stockés sur la place pour faire un pont pour le lavoir à la Chotelle. William et Jean-Paul vont essayer de s'en occuper le week-end du 20 mai.

Fin de la séance à 21h00.

Le Maire, C.BOURDIER

Le Conseil Municipal